

REGLEMENT INTERIEUR

Un établissement où l'élève s'oriente...

Un établissement où l'élève apprend...

Un établissement où l'élève vit...

Un établissement où l'élève expérimente la vie en société...

Le lycée Sacré-Cœur s'inscrit dans les orientations de l'Enseignement Catholique et de son caractère propre. Pour cela, il met en œuvre un projet éducatif et les dispositions qui en découlent parmi lesquelles figure le Règlement Intérieur. Celui-ci a pour but d'organiser le travail et la vie dans le lycée : en précisant engagements et responsabilités de chacun, en appelant au respect, au partage et à la solidarité.

1 Assiduité et ponctualité

L'assiduité et la ponctualité sont marque de politesse et gage de réussite.

Elles évitent des perturbations pendant les cours et dans le déroulement de la journée scolaire.

2 Absences

En cas d'absence les parents/responsables avertissent le bureau de la vie scolaire par Ecole directe, par téléphone au 04 75 08 03 89 ou par mail à viescolaire@lyceesacrecoeur.fr, avant 9h ou avant 14h.

A son retour, le lycéen se présente obligatoirement au bureau de la vie scolaire. Il pourra ensuite retourner en cours ou en étude. Sauf cas d'urgence, les rendez-vous médicaux (médecin, dentiste, kiné,...) ainsi que les rendez-vous extra-scolaires sont pris en dehors des horaires de cours. Toute absence injustifiée ou non justifiée par écrit pourra être sanctionnée.

3 Autorisation de sortie exceptionnelle

Une autorisation de sortie peut être accordée par le responsable de la vie scolaire. Cette demande doit être déposée 24h à l'avance, accompagnée d'un courrier justificatif des parents/responsables.

Aucun élève ne peut quitter l'Etablissement sans une autorisation signée par le Responsable de la vie scolaire, tout manquement sera sanctionné par un avertissement et pourra entraîner des sanctions disciplinaires.

4 Retards

Les retards font l'objet d'un contrôle quotidien et sont récapitulés sur les bulletins trimestriels. L'élève en retard se présente obligatoirement au bureau de la vie scolaire, pour y faire inscrire l'heure de son arrivée et obtenir l'autorisation de rejoindre la classe ou l'étude.

5 Téléphone—Tablette—Lecteur...

L'utilisation des téléphones portables et autres outils de communication est interdite pendant l'ensemble des activités pédagogiques sauf demande pédagogique expresse des enseignants.

Lors des études et des devoirs surveillés, les appareils devront rester éteints dans les sacs.

Lorsqu'un élève verra son téléphone portable confisqué pour l'avoir utilisé en cours, en devoir surveillé ou en étude, quelle que soit l'heure de la journée, il devra le récupérer, au bureau de la vie scolaire, après sa dernière heure de cours de la journée.

De plus, l'élève sera sanctionné d'une heure et demie de retenue un mercredi après-midi.

6

Organisation spécifique

Les retenues, TIC, rattrapages de DS ont lieu les mercredis après-midi.

7

Inaptitude à l'E.P.S.

L'Education Physique et Sportive est obligatoire pour tous les élèves.

Sur décision du professeur d'E.P.S., l'élève inapte doit, selon les cas, être présent :

* soit en cours, où il participera à certaines activités adaptées à sa situation

LA VIE DANS L'ETABLISSEMENT

Les lycéens adoptent en toutes circonstances :

- une attitude de respect vis-à-vis d'eux-mêmes et vis-à-vis de tous ;
- une attitude de tolérance vis-à-vis de la personnalité et des convictions de chacun ;
- une attitude d'entraide et de solidarité ;
- une attitude appropriée : ils éviteront toute familiarité, tout comportement, geste, propos déplacés.

Un climat d'honnêteté et de confiance est indispensable au bon fonctionnement du lycée et à l'épanouissement de chacun.

1 Restauration (demi-pension et internat)

Les lycéens inscrits comme demi-pensionnaires ou internes doivent se rendre dans l'espace réservé à la restauration.

Tout repas **non décommandé 24h à l'avance** par une demande d'autorisation de sortie des parents faite auprès du bureau de la vie scolaire, **sera facturé**.

Les élèves peuvent télécharger, sur leur téléphone portable, leur carte de self .

Une carte abimée ou perdue sera changée aux frais de la famille (5€) s'ils n'ont pas l'application Ecole Directe .

2 Tenue et attitude générale

Garçons et filles ne doivent pas oublier qu'ils sont dans un établissement scolaire, c'est-à-dire un lieu de travail : ils adoptent impérativement une tenue vestimentaire appropriée à l'environnement scolaire et un comportement réservé.

3 Soins

Le lycée n'est pas habilité à donner des médicaments. Les parents sont contactés pour décider des mesures à prendre : retour dans la famille, consultation d'un médecin,...

4 Aménagement du temps scolaire

Conformément au projet éducatif et au règlement intérieur, le lycée offre à chaque élève la possibilité de s'organiser dans son travail tout en développant son autonomie. En dehors des heures de cours, l'élève peut trouver un lieu ou une structure afin de gérer au mieux son temps et son travail :

- une salle d'étude silencieuse pour tous les élèves,
- une salle de travail en autonomie,
- un CDI , du lundi au vendredi de 8h00 à 17h00 sauf le mercredi,
- un foyer.

Une fiche destinée à recueillir le souhait des familles concernant l'aménagement du temps scolaire est remplie en début d'année scolaire.

5 Lutte contre le tabagisme

Il est totalement interdit de fumer dans les enceintes (bâtiments et espaces non couverts) du lycée, y compris l'internat. Lors des déplacements entre les cours comme ceux liés aux cours d'E.P.S., les élèves ne sont pas autorisés à fumer.